

INDEX DU RÉEMPLOI DES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION ET D'AMÉNAGEMENT

A

AGEC

Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire

AMO

Assistance à maîtrise d'ouvrage

ADEME

Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie.

B

BTP

Bâtiment Travaux Publics

BET

Bureau d'Etude Technique

BC

Bureau de Contrôle

C

CSTB

Centre Scientifique et Technique du Bâtiment

D

DD

Déchets dangereux

DDS

DEEE

Déchets d'Équipements Électrique et Electronique

DEA

Déchet d'ameublement

DI

Déchets Inertes

DOE

Dossier d'Ouvrages Exécutés

DRATS

Déchets Résiduels Après Tri à la Source (anciens DIB / Tout venant)

DNIND ou DND

Déchets non inerte et non dangereux ou déchets non dangereux

DTA

Dossier technique amiante

F

FT

Fiche technique

M

MOE

Maîtrise d'œuvre

MOA

Maitrise d'ouvrage

MOP

Loi relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée, dite loi MOP1
fondue dans le code de la commande publique (CCP)

P

Phases MOP

Les missions de base, enchaînées chronologiquement dans l'ordre de déroulement de la mission de maîtrise d'œuvre, sont :

- les études d'esquisse (**ESQ**) ; pour le cas particulier d'une mission portant sur une réhabilitation d'existant, la mission esquisse est remplacée par les études de diagnostic (abrégié en **DIA** ou **DIAG**),
- les études d'avant-projet (**AVP**) ; pour le cas des missions portant sur un bâtiment et non sur une infrastructure, la mission d'avant-projet se décompose en deux sous-phases :
- les études d'avant-projet sommaire ou **APS** ; de préciser la composition générale en plan et en volume. D'apprécier les volumes intérieurs et l'aspect extérieur de l'ouvrage. De proposer les dispositions techniques pouvant être envisagées. De préciser le calendrier de réalisation et le cas échéant le découpage en tranches fonctionnelles. D'établir une estimation provisoire du coût prévisionnel des travaux
- les études d'avant-projet définitif ou **APD** ; de déterminer les surfaces détaillées de tous les éléments du programme. D'arrêter en plans coupes et façades les dimensions des travaux décomposés en lots séparés. De permettre au maître de l'ouvrage d'arrêter définitivement le programme. De permettre l'établissement du forfait de rémunération dans les conditions prévues par le contrat de maîtrise d'œuvre.
- les études de projet ou **PRO**, comportant la réalisation des descriptifs quantitatifs estimatifs (**DQE**), le tout servant à constituer le dossier de consultation des entreprises ou **DCE** ;
- l'assistance pour la passation des contrats de travaux (**ACT**),
- la direction d'exécution des contrats de travaux ou **DET**, complété en base du visa des études d'exécution ou **VISA**,
- l'assistance apportée au maître de l'ouvrage lors des opérations de réception ou **AOR** et pendant la garantie de parfait achèvement ;

Les missions complémentaires :

- la réalisation des études d'exécution (**EXE**), couplée avec la réalisation des études de synthèse (**SYN**), qui viennent alors en complément de la mission **VISA**,
- la mission d'ordonnancement, de coordination et de pilotage du chantier (**OPC**),
- d'autres missions spécifiques à l'objet du marché, pouvant porter sur la signalétique ou le mobilier, la qualité environnementale, l'accompagnement dans des procédures de concertation, etc.

PMCB

Produit et Matériaux de Construction du Bâtiment

PEMD

Produit Equipement Matériaux Déchets

R

RE2020

Réglementation Environnementale 2020

REP

Responsabilité Elargie du Producteur

T

Loi TEPCV

Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (TEPCV)

TP

Travaux Public